



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part,
le Rugby Club des Collines, A.S.B.L., inscrite à la BCE sous le numéro 0899.411.417, sis à Frasnes rue
oscar soudant n° 13, dénommé ci-après « le bénéficiaire » valablement représenté par Mr/Mme
....., membre actif du comité
de la dite A.S.B.L.
Et d'autre part,
Nom de l'entreprise.....,
Adresse :....., dénommé ci après «
le sponsor » valablement représenté par
Mr/Mme.....

Article 1. **L'objet** de la présente convention est le soutien financier par « le sponsor » qui accepte les
termes de la présente convention au profit du « bénéficiaire ».

Article 2. **Indiquer le montant** en fonction de la formule cochée en page 2 : € à verser
sur le compte bancaire BE54 0682 5007 3097.

Article 3 : **Fabrication des panneaux ou des bâches**

Si le sponsor le souhaite, le bénéficiaire peut faire appel à l'un de ses partenaires pour réaliser les
bâches ou panneaux. Les frais de fabrication seront à la charge du sponsor et en supplément du prix du
contrat.

Les bâches ou panneaux restent la propriété du sponsor.

Article 4 : **Logo**

Le sponsor s'engage à fournir son logo dans le format informatique le plus approprié afin qu'il apparaisse
correctement sur les différents supports inclus dans l'offre choisie. Il doit être envoyé par courriel à
l'attention du bénéficiaire via l'adresse **info@rugbydescollines.be**

Article 5 : **Prise d'effet et durée**

La présente convention est conclue pour la durée d'une saison sportive (1an) à dater du 1^{er} septembre
qui suit le paiement du soutien financier.

A l'exception des formules incluant le sponsoring des maillots dont la validité est de deux saisons
sportives.

Article 6 : **Litiges**

Tous les litiges qui surviendraient entre les signataires de la présente convention tomberaient sur la
compétence exclusive du Tribunal de l'entreprise de Tournai.

Article 7 : **Résiliation**

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à la présente convention moyennant le
respect d'un préavis de trois mois. En cas de résiliation émanant du « bénéficiaire » ce dernier s'engage
à rembourser au « sponsor » les montants au prorata des mois de collaboration. Si la résiliation émane
du « sponsor, le bénéficiaire ne devra en aucun cas rembourser le « sponsor ».

Fait en deux exemplaires à, le,
Signatures (précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé"),

Pour le Rugby Club des Collines,

Pour le sponsor,

Contact :

Ducatteuw Bruce, responsable sponsoring
sponsoring@rugbydescollines.be
0496/591180

Brotcorne Damien, Vice-Président
managersenior@rugbydescollines.be
0497/862920

- Formule « Fourmi » de 50 à 100 €**
 - Mention du partenariat sur le site internet

- Formule « Ballon des Fourmis », de 150 €**
 - Ballon de match de l'équipe 1 (une rencontre)
 - Publicité sur les affiches annonçant cette rencontre et sur nos supports « web »
 - Mention du partenariat sur le site internet

- Formule « Fourmi Yéah », de 250 € à 499 €**
 - Publicité sur notre site internet durant toute la saison
 - Publicité sur les pages « facebook » du club
 - Publicité sur les affiches (matches et autres), flyers et autres courriers
 - Publicité le long du terrain lors de chaque rencontre (**bâche fournie par vos soins**)
 - Publicité sur le panneau fixe de notre buvette reprenant nos partenaires.
 - Invitation pour deux personnes à notre traditionnel banquet Banda's

- Formule « Fourmi d'Able », de 500 € à 999 €**
 - Publicité sur le maillot (logo sur l'épaule ou short ou sur le dos)
 - Publicité sur notre site internet durant toute la saison
 - Publicité sur les pages « facebook » du club
 - Publicité sur les affiches (matches et autres), flyers et autres courriers
 - Publicité le long du terrain lors de chaque rencontre (**bâche fournie par vos soins**)
 - Publicité sur le panneau fixe de notre buvette reprenant nos partenaires.
 - Invitation pour deux personnes à notre traditionnel banquet Banda's

- Formule « Fourmi Tout »: de 1000 € ou +**
 - Publicité sur nos maillots (emplacement central)
 - Publicité sur notre site internet, emplacement privilégié.
 - Publicité sur les pages « facebook » du club
 - Publicité sur les affiches (matches et autres), flyers et autres courriers
 - Publicité le long du terrain lors de chaque rencontre (**bâche fournie par vos soins**)
 - Publicité sur le panneau fixe de notre buvette reprenant nos partenaires.
 - Ballon de match de l'équipe 1 (une rencontre)
 - Votre maillot du club offert
 - Invitation pour deux personnes lors d'une rencontre de notre équipe nationale de rugby
 - Invitation pour deux personnes à notre traditionnel banquet Banda's

Compte bancaire : BE54 0682 5007 3097